

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le mardi 28 Septembre à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune de COISE-SAINT-JEAN-PIED-GAUTHIER, dûment convoqué le 24/09/2021, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BENETTI, maire.

Présents : Mmes BRET Arlette - COUDRAY Anne - COMBET Nadine - TONDA-ROCH Marie-Pierre — Ms EXCOFFIER Roland - HENRIQUET Florent - COTTET Gaëtan - FARICELLI Andrea - FOURNIER Vincent - PORRAZ Jean-François -

Absentes excusées : CABROL Rose-Marie (procuration à Jean-Luc BENETTI) - REVY NUYTTENS Jennifer (procuration à Jean -Luc Benetti) - PLASSIARD Delphine (procuration à PORRAZ Jean-François)

Absent : VERLUCCO François

Secrétaire de séance : M. EXCOFFIER Roland

Approbation du compte-rendu de la réunion précédente.

DEMANDE DE SUBVENTION REFECTION DU PLANCHER DE L'EGLISE DE ST JEAN

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le plancher de l'église de St Jean est attaqué par la mэрule et qu'il convient de le rénover entièrement.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- charge le maire d'effectuer une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Département.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021

ACCEPTATION DU LEGS UNIVERSEL CONSENTI AU PROFIT DE LA COMMUNE PAR Mme LABORET Georgette

Monsieur le Maire fait l'historique de la succession de Mme Georgette Laboret, décédée le 21 mai 2018, dont la commune de Coise a été désignée légataire universel.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter le legs universel consenti à la commune par Mme Laboret Georgette
- d'autoriser Monsieur le Maire à délivrer aux légataires particuliers, les biens qui leur ont été légués
- à solliciter, sans que son obtention constitue une condition d'acceptation de la succession, la mainlevée des charges et conditions imposées à la commune par la défunte de manière à ce que la commune puisse disposer des biens et liquidités librement et sans contrainte, solliciter à cet effet tout avocat
- à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'acceptation du legs fait à la commune

DEMANDES DE SUBVENTION RENOVATION DE LA SALLE DE ST JEAN, DE LA TOITURE DE L'ANCIENNE POSTE ET CREATION D'UN APPARTEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le maire de déposer les dossiers de demandes de subventions auprès des services concernés dès le chiffrage des travaux.

CONVENTION DE RECOURS A LA MISSION DE SECRETARIAT DE MAIRIE ITINERANT DU CENTRE DE GESTION

Le centre de gestion de la Savoie a créé une mission de secrétariat de mairie itinérant. Prioritairement destiné aux communes de moins de 2000 habitants, ce service a pour objectif de répondre avec un personnel qualifié et expérimenté, aux besoins urgents de remplacement ou de renfort de leur secrétaire de mairie. Pour bénéficier de cette mission, la commune doit conclure une convention, avec le CDG, qui encadre les conditions de mise à

disposition de l'agent itinérant, ne génère aucune charge et n'oblige pas l'employeur qui la signe à avoir recours à ce service.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal charge le maire à signer cette convention.

APPROBATION DU MONTANT DEFINITIF DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE L'ANNEE 2021

Monsieur le Maire fait part du montant définitif de l'attribution de compensation 2021 versé par la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce montant soit 316 930 €.

APPROBATION DU MONTANT PROVISOIRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE L'ANNEE 2022

Monsieur le Maire fait part du montant provisoire de l'attribution de compensation 2022 qui sera versé par la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce montant soit 316 930 € qui sera inscrit au budget primitif 2022.

SOUTIEN A LA MOTION DE LA FEDERATION DES COMMUNES FORESTIERES CONTRE LE PROJET DE CONTRAT ETAT/ONF PREVOYANT LA SUPPRESSION DE 500 EMPLOIS EN FORET :

Considérant :

- les décisions inacceptables du gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes forestières au financement de l'ONF, à hauteur de 7.5 M€ en 2023 puis de 10M€ par an en 2024-2025
- les impacts sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur contrat Etat-ONF

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, d'adopter pour une gestion durable de la forêt, la motion de la fédération des communes forestières.

Affaires diverses :

Point travaux pôle multiservices : reste environ un mois de travaux. L'opération Préalable des Réception aura lieu le 12 octobre.

Communaux cultifs : Afin de faciliter le travail des agriculteurs, un regroupement des parcelles louées a été proposé par la commission. Les agriculteurs convoqués à la réunion, ont accueilli favorablement cette initiative. Les échanges seront effectifs au 31 décembre.

Repas des aînés : il sera organisé le 20 novembre.

Risque prévoyance : Monsieur le Maire rappelle que les agents bénéficient d'une protection sociale complémentaire sur le risque « prévoyance » avec Sofaxis qui s'achève le 31 décembre. Le centre de gestion a mené une procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une nouvelle convention. Le nouveau groupement retenu à des garanties et des taux compétitifs par rapport à ceux qui sont actuellement sur le marché. Malgré cela, ces derniers sont en hausse d'environ 30 % par rapport aux tarifs appliqués dans le cadre de la convention en cours.

La participation de la commune est de 22 € par agent. Afin de compenser cette hausse, Monsieur le maire propose de participer à hauteur de 28 € par agent à compter du 1^{er} janvier.

Cette proposition sera présentée au comité technique avant de délibérer.

Réfection des routes : Monsieur le Maire rappelle, que chaque année, le conseil municipal inscrit au budget des dépenses correspondantes à la réfection des routes.

Cette année, il a été décidé, la réfection du bas de la route du Monnet (côté Maniaz) et la route de la Cave en partenariat avec la commune de Planaise.

Une demande a été faite au syndicat des eaux de Chamoux pour changer les conduites d'eau du Monnet datant des années 30 pour que la commune puisse refaire le tapis des routes concernées.

Abri bus St Jean : Mme Tonda-Roch demande si l'abri bus va être réparé. M. le maire indique qu'il a entrepris les démarches nécessaires auprès de l'assurance de la personne ayant causée les dégâts.

Broyage : M Faricelli demande si une journée broyage va être reconduite avant la fin de l'année.

M. le maire fait savoir que celle-ci sera prévue début novembre ainsi qu'un ramassage des encombrants.

Failles : M. Porraz demande si il sera possible de réaliser les failles cette année. M. le Maire indique que, vu le contexte actuel et la réglementation de plus en plus stricte, il sera difficile de refaire ce genre de manifestation sur la commune.



Le maire,

Jean-Luc BENETTI.